

AVIS PUBLIC



ERRATUM

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Les personnes intéressées sont priées de noter que l'avis public paru dans le journal *Le Devoir*, le 12 mai dernier, relativement au droit de signer une demande de participation à un référendum concernant le projet particulier autorisant, à certaines conditions, un agrandissement de 2 étages à l'arrière d'un bâtiment résidentiel unifamilial situé au 1506, rue Victor-Hugo comportait une erreur. Ce projet déroge non pas à l'article 9 *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*, mais bien à l'article 9 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du projet « Les Florales de la Montagne » (6458 et ses amendements).

Montréal, le 17 mai 2012

M^e Domenico Zambito
Secrétaire de l'arrondissement de Ville-Marie